



**PRÉFET  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture d'Alès  
Pôle environnement et risques  
Manifestations sportives

<p style="text-align: center;"><b>PLAN DE SÉCURITÉ</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SAUVETAGE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SECOURS D'URGENCE</b></p>
--

**Compétition sportive VÉLO TOUT TERRAIN : Enduro, descente**

conformément au règlement du Comité de Cyclisme d'Occitanie  
Pages 1 à 5

**Chaque rubrique doit être impérativement complétée**

Ce document est à joindre systématiquement à toute demande d'autorisation d'organisation d'épreuve sportive cycliste, y compris pour les épreuves inférieures à 10 kms

**I - Nature de l'épreuve (rayer les mentions inutiles) :**

**Enduro**

**Descente**

**II – Renseignements généraux concernant l'épreuve :**

Organisateur administratif		Organisateur technique	
NOM		NOM	
Adresse		Adresse	
Téléphone		Téléphone	
Adresse Mail		Adresse Mail	

- Dénomination officielle de l'épreuve :

- Lieu global de déroulement :

Signature de l'organisateur :

Sous-préfecture d'Alès – 3, Boulevard Louis Blanc – CS 20905 – 30107 ALES CEDEX  
Tél : 04 .66.56.39.39 – Fax : 04.66.86.20.26 – [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

**CT Compétition sportive VÉLO TOUT TERRAIN : Enduro, descente, version 2020, conformément au règlement de la fédération délégataire**

- date, heure et lieu de départ :

\* des essais :

\* de la course :

Date, heure et lieu d'arrivée :

\* des essais :

\* de la course :

- Estimation en nombre du public assistant à l'épreuve (par jour) \*:

**\* DPS : Prévoir éventuellement la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours conforme au référentiel national des missions de sécurité civile.**

*(arrêté du 7 novembre 2006 applicable au 01/01/2007, circulaire du 24 mars 2015)*

### **III – Principaux responsables de l'épreuve :**

- Directeur de course :
- Organisateur technique (cf cerfa)
- Responsable de sécurité :
- Directeurs de course Adjointes (responsables épreuves spéciales) :
- Médecin responsable du dispositif de soins et secours d'urgence :

signature de l'organisateur :

#### IV – Moyens médicaux :

##### Rappel du règlement de la Fédération Française de Cyclisme

« Le personnel chargé des secours aura été informé des risques particuliers liés au VTT et sera clairement identifié sur le terrain. Les moyens d'accès des secours devront être rapides et cela quelle que soit la nature de la piste.

-Un PC médical :

1 chef de secours qui devra être en liaison avec :

- les postes de secours sur le parcours ;

- le centre médical (cabinet de garde pour les évacuations bénignes, ou CHR le plus proche pour les évacuations plus sérieuses) ;

- Le 15 (médecin régulateur) ;

- les arbitres de course ;

- Le départ ;

- Les moyens d'évacuation (ambulance, SMUR, SAMU, Hélicoptère)

-Des postes de secours

Sur le parcours seront prévus des postes de secours aux points névralgiques et situés de telle manière qu'ils ne mettent pas plus de 5 mn pour intervenir.

- Des secours sur la zone d'arrivée

- Présence d'un médecin régulateur réanimateur, qui avec des moyens adéquats pourra intervenir sur la totalité du parcours ;

Un poste de secours devra se trouver à proximité de la ligne d'arrivée, avec des moyens humains (secouristes) ;

- Présence d'une ambulance homologuée, avec matériel de réanimation, pour évacuation. »

#### A – Médecin(s):

NOM DU MÉDECIN	QUALIFICATION *

(\* anesthésiste-réanimateur, capacité d'aide médicale urgente préconisée, autres)

Toute demande, par le médecin présent sur l'épreuve, de renforts médicaux ou évacuation doit être réglée par le centre 15.

Elle sera assurée par un médecin anesthésiste-réanimateur ou titulaire de la capacité d'aide médicale urgente (C.A.M.U.) ou autre susceptibles de conditionner un polytraumatisé dans des conditions d'environnement difficile.

signature de l'organisateur :

**B – Matériel médical :**

- 2 fourgons médicalisés homologués par l'ARS ou VPSP

➤ **Moyens humains :**

*- 1 équipe constituée par 3 équipiers au moins*

➤ **Moyens matériel :**

- 1 sac médical d'intervention  
 - 1 matériel de ventilation, d'aspiration et d'intubation  
 - couvertures, couvertures de survie et champs de grande taille stériles pour

brûlés

- 1 matelas coquille  
 - 1 planche d'extraction  
 - 1 jeu d'attelles  
 - 1 jeu de colliers cervicaux  
 - 1 émetteur-récepteur radio (moyen de l'organisation)  
 - 1 attelle cervico-thoracique

**N. B.** : Tous les équipiers seront titulaires au moins du CFA – PSC2.

Le chef d'équipe devra en plus être titulaire du C.I. (Chef d'Intervention)

VPSP OU FOURGON MEDICALISE	MARQUE ET IMMATRICULATION

**En cas d'insuffisance des moyens médicaux, après avis du responsable de la sécurité le directeur de course devra obligatoirement arrêter la compétition.**

**Nota** : Le service de sécurité est à mettre en place ½ heure avant le début des essais officiels ou le début de l'épreuve.

***Selon la dangerosité du parcours, des binômes de secouristes supplémentaires pourront être répartis sur le tracé.***

signature de l'organisateur :

**V- Note importante :**

L'organisateur s'engage à ne faire débiter l'épreuve qu'après avoir vérifié la présence et l'installation des moyens de secours tels que prévus par le présent document annexé à l'arrêté d'autorisation.

Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler l'épreuve dans le cas de fortes intempéries ou/et d'alerte météorologique. L'organisateur devra se renseigner auprès des services préfectoraux de permanence N° 04 66 36 40 40 du niveau de vigilance avant et pendant l'épreuve.

Tout départ donné en l'absence de l'autorisation préfectorale, toute transgression ou modification en cours d'épreuve qui pourrait nuire à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens publics ou privés (non respect des emplacements réservés aux spectateurs, défauts de signalisations, etc...) engagerait la seule responsabilité de l'organisateur de l'épreuve considérée.

Je soussigné,

m'engage et signe

Le.....à.....